

AGENDA 21

Ville de La Montagne



Édito

L'Agenda 21 communal a pour but d'apporter des réponses concrètes aux enjeux sociaux et environnementaux du 21^e siècle. C'est avant tout un projet collectif qui associe volonté politique et mobilisation de tous les acteurs de la commune : élus, associations, entreprises, habitants et agents municipaux. Cette démarche est particulièrement bien adaptée à La Montagne où diverses expériences de développement durable et de démocratie participative sont menées depuis de nombreuses années.

Dans ce contexte favorable, le comité de pilotage de l'Agenda 21 a vu le jour en janvier 2011. Sa mission principale était la préparation et l'animation des ateliers citoyens, l'analyse des questionnaires, l'étude et la priorisation des actions et le suivi de l'écriture du projet. Ce comité est composé d'élus, de représentants de différentes instances municipales : associations, entreprises, Conseil des Sages, citoyens volontaires ainsi que de la Chargée de mission Agenda 21.

Nous tenons à souligner la détermination et l'investissement de chacun des membres dans le domaine social et environnemental, la richesse des échanges dans le respect de tous ainsi que la qualité des contributions citoyennes recueillies lors des divers ateliers et des questionnaires renseignés via le bulletin municipal et sur le site internet de la commune. Que tous ces acteurs soient chaleureusement remerciés.

Nous vous présentons l'aboutissement de ces deux années de travail dans ce programme de trente actions concrètes, parfois ambitieuses, parfois modestes, mais toutes importantes à réaliser pour les années à venir. Le comité de pilotage aura désormais un rôle à jouer dans le suivi et l'évaluation de ces actions dont certaines ont déjà commencé à se mettre en œuvre.

Il appartient désormais à tous de faire en sorte que cet Agenda 21 soit le plus vivant possible pour que, sur notre territoire, il fasse toujours bon vivre ensemble, aujourd'hui et pour les générations futures.

Liliane PLANTIVE

Maire

Alain MOINARD

Adjoint au développement durable

Sommaire

L'AGENDA DU 21^E SIÈCLE

LES ÉTAPES DE L'AGENDA 21 DE LA MONTAGNE

LA CONCERTATION

LE PLAN D' ACTIONS

EXEMPLARITÉ DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

TRANSPORTS ALTERNATIFS À LA VOITURE

URBANISME ET CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITÉ

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ

ECO-CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

TABLEAU DE SYNTHÈSE

LES CONCEPTS CLÉS

LES TEMPS FORTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

POUR ALLER PLUS LOIN

3

4

6

7

8

11

13

16

19

22

26

28

30

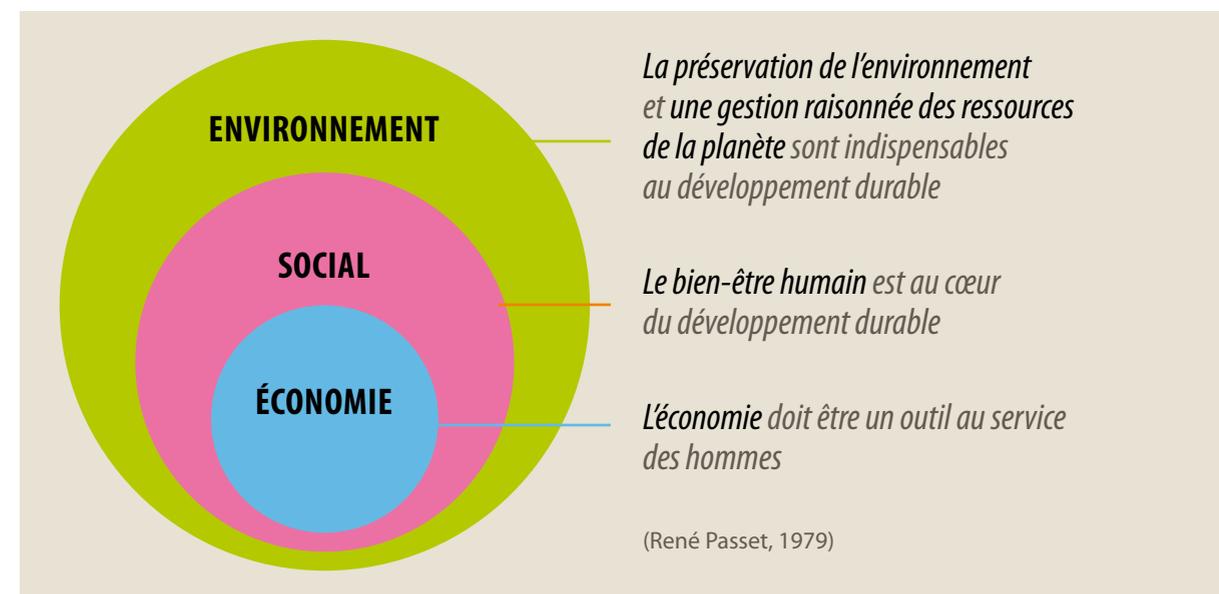
31

L'agenda du 21^e siècle

Depuis les années 1970, le constat de l'impact de l'Homme sur la planète s'est confirmé et précisé. Le réchauffement climatique est aujourd'hui incontestable, les ressources naturelles se raréfient et la biodiversité est menacée. À ces conséquences écologiques s'ajoutent des inégalités sociales de plus en plus fortes et une crise de notre modèle économique.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un mode de développement favorisant une économie équitable pour une société épanouie dans un environnement respecté.



Les cinq finalités du développement durable :

- lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
- préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
- épanouissement de tous les êtres humains
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
- dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Penser global, agir local ⁽¹⁾

En 1992, 178 pays se sont engagés en faveur du développement durable en adoptant un plan d'actions pour le 21^e siècle : l'Agenda 21. Ainsi, pour lutter contre les conséquences planétaires de nos modes de vie, des actions locales doivent être mises en place.

(1) Formule employée par René Dubos (agronome, biologiste français) lors du premier sommet sur l'environnement en 1972

L'AGENDA 21 EST UN PROJET QUI SE CARACTÉRISE PAR :

la transversalité : il concerne toutes les compétences de la collectivité (aménagement de la ville, enfance et jeunesse, espaces verts, solidarité...);

la démocratie participative : il associe tous les acteurs de la société (habitants, collectivité, associations, entreprises...), de la consultation à la mise en place des actions ;

la responsabilité : chacun d'entre nous peut intervenir pour faire de La Montagne un territoire inscrit dans les principes du développement durable ;

l'amélioration continue : il vise à améliorer le cadre de vie des habitants et leurs modes de vie sur le long terme.



AGENDA 21

Ville de La Montagne

PREMIÈRE PHASE

2005

→ Engagement dans la démarche développement durable (délibération en conseil municipal)

2007

→ Adoption d'une Charte du développement durable

2008

→ Création d'une fonction d'Adjoint au développement durable
→ Rédaction du Projet de mandat intégrant notamment les actions de la Charte du développement durable

DEUXIÈME PHASE

2010

→ Création d'un poste de Chargé de mission développement durable

Janvier 2011

→ Mise en place du Comité de pilotage Agenda 21 (COPIL A21)

De mars à mai 2011

→ Réalisation d'un diagnostic de territoire (enquête, ateliers thématiques...)

Novembre 2011

→ Présentation du diagnostic et recueil de propositions d'actions lors de l'assemblée citoyenne
→ Sensibilisation des agents en interne

TROISIÈME PHASE

De février à avril 2012

→ Analyse des contributions citoyennes
→ Priorisation des actions par le COPIL A21

De juin à août 2012

→ Réalisation des fiches actions

13 décembre 2012

→ Validation de l'Agenda 21 par le Conseil Municipal

2013

→ Mise en œuvre des actions



La concertation

Pour élaborer son Agenda 21, La Montagne a mobilisé les agents, élus et habitants de la collectivité. Par la suite, tous ces acteurs seront consultés et sollicités pour faire vivre le projet de manière partagée.

LE COMITÉ DE PILOTAGE

Un comité de pilotage composé d'élus et d'habitants s'est réuni tout au long de l'élaboration de l'Agenda 21 pour proposer et sélectionner des actions.

« La commune nous a sollicités pour faire partie du Comité de pilotage lors de sa création. En tant que membres du Conseil des Sages, notre rôle est de donner notre avis et faire connaître les informations apprises sur le terrain. Participer à ce comité de pilotage nous a fait prendre conscience d'un mode de vie qui crée de trop grandes quantités de déchets et manque de solidarité. Ces gestes simples que nous avons appris dans notre enfance (réparer, donner, récupérer, cuisiner...) doivent aujourd'hui être ré-appris aux plus jeunes. Ce projet doit être mené pour les générations futures. Ce sont les jeunes que nous devons privilégier car ils sont l'avenir. Nous pouvons d'ailleurs utiliser la technologie pour le faire. Les sages peuvent apporter leur expérience d'un autre temps toujours d'actualité. »

Yvonne Orillard et Josiane Pontoizeau,
habitantes et membres du Conseil des Sages de La Montagne

LE COMITÉ TECHNIQUE

Des professionnels ont fait part de leurs avis et recommandations quant aux remarques et actions proposées par les membres du COPIL.

« L'Agenda 21 ? C'était un truc dont on entendait parler. Une date de réunion que l'on glissait dans son agenda personnel, une info qu'on imprimait pour garder trace. Et puis, on nous a expliqué. Toi, moi, vous et nous. Chacun dans son quotidien pouvait aider à mieux vivre ensemble maintenant, ici et demain aussi.

Côté travail, ça a commencé par découper des formes pour les animations d'enfants, plutôt sur le bord des feuilles de couleur qu'en plein milieu. Histoire d'utiliser le maximum de chaque feuille. Progressivement, c'est devenu une attention acquise : lumière éteinte dans les bureaux vides, utilisation des brouillons sur le verso vierge, tirage noir et blanc si document de travail. Ensuite, la commande d'aliments bio pour la restauration paraît une évidence. Ça tombe bien, elle est portée par la collectivité et partagée par les agents.

Une évidence ? En fait, je continue d'interroger nos différentes pratiques. Jetable ou lavable ? Biodégradable ou réutilisable ? Nécessaire ou futile ?

Alors comme l'Agenda 21 c'est mettre en commun nos pratiques et nos conseils, je partage avec vous la réflexion d'une connaissance de travail qui un jour m'a dit :

« Avant de penser à trier, pense à bien acheter. »

Jérôme Jaunet,
responsable du Pôle éducation jeunesse et animation

Le plan d'actions

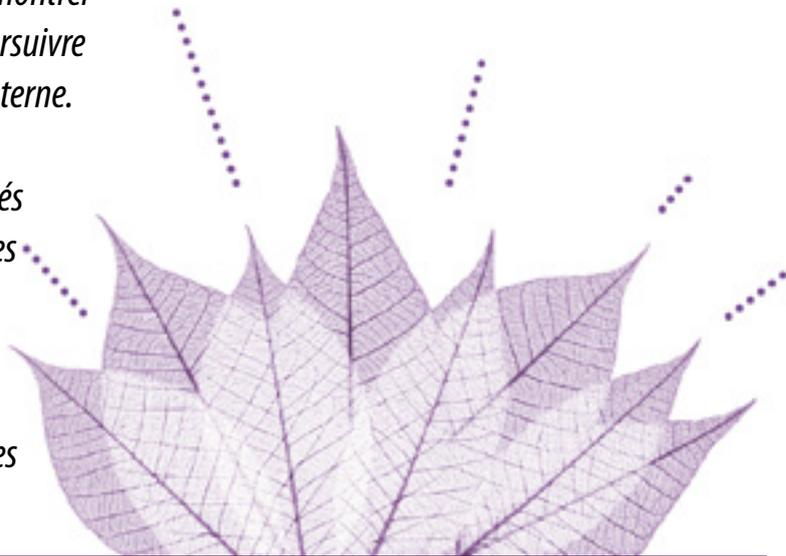
Le Plan d'actions organise les actions à mener selon les axes choisis et les objectifs à atteindre. Un indicateur et un échancier permettent de suivre l'évolution des actions.

Les Fiches actions seront disponibles à la Mairie et sur le site Internet de la ville.

Enjeux

L'Agenda 21 implique une participation de tous les acteurs. La commune, en tant qu'initiatrice de la démarche, doit montrer l'exemple. Elle s'engage alors à poursuivre et mettre en place des actions à l'interne.

De plus en plus, des aliments de l'agriculture biologique sont intégrés dans les menus des écoles publiques et dans les achats alimentaires de la commune. L'objectif du mandat est de consacrer 30 % d'achats alimentaires de la mairie aux filières biologiques et équitables.



Exemplarité de la collectivité en matière de développement durable

Le saviez-vous ?

Inauguré le 28 avril 2012, Le Chalet (Espace Jeunesse) accueille les jeunes de la commune. Cet espace privilégié leur offre un lieu d'échange et de rencontre avec les associations et la Mission Locale. Sa construction s'est faite dans le respect de huit cibles de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE). Les cibles choisies portent notamment sur les matériaux de construction, la gestion de l'énergie, de l'eau et des déchets.

Objectif 1

RASSEMBLER LES AGENTS AUTOUR DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MONTAGNE

ACTION 1 *Sensibiliser et former les agents au développement durable*

Les agents, acteurs importants dans la réalisation des actions de l'Agenda 21 doivent maîtriser les enjeux et principes du développement durable. Pour cela, ils bénéficieront d'actions de sensibilisation et de formations sur le sujet.

Objectif 2

INSTAURER DES PRATIQUES ÉCO-RESPONSABLES DANS LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITÉ

ACTION 2 *Mettre en place un Plan de gestion différenciée des espaces verts*

La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages. Il s'agit de faire le bon entretien au bon endroit. Cette démarche est particulièrement pertinente pour les communes qui ont de plus en plus de surfaces à entretenir avec des effectifs et des moyens contraints. Elle est également bien adaptée aux sites sensibles et naturels par son approche environnementale (2).

ACTION 3 *Elaborer une politique d'achat éco-responsable dans la collectivité*

Par ses achats, la commune peut influencer la production locale et diminuer son impact environnemental et social. Une politique d'achat éco-responsable posera les bases des critères à prendre en compte pour tous les achats de la commune : alimentation, fournitures, produits d'entretien, vêtements de travail...

(2) Conseil en architecture urbanisme et environnement de la Vendée

ACTION 4 *Mettre en œuvre le tri systématique des déchets dans les services municipaux*

Les activités nombreuses de la commune entraînent une production de déchets variés. Pour participer à l'effort collectif de tri des déchets, la commune s'engage à trier tous ses déchets et à prévenir la production de déchets par la réutilisation et/ou la récupération. Des actions ont déjà commencé ; il s'agit de perfectionner la démarche.

ACTION 5 *Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans l'organisation de manifestations et d'événements municipaux*

Les manifestations et événements organisés par la commune sont des moments privilégiés pour partager et concrétiser les principes du développement durable. La Montagne intégrera dès que possible les aspects environnementaux et sociaux dans l'organisation des événements : tri des déchets, mise en valeur des activités locales, accès des personnes à mobilité réduite...

Objectif 3

RÉDUIRE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

ACTION 6 *Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et planifier des travaux d'efficacité énergétique*

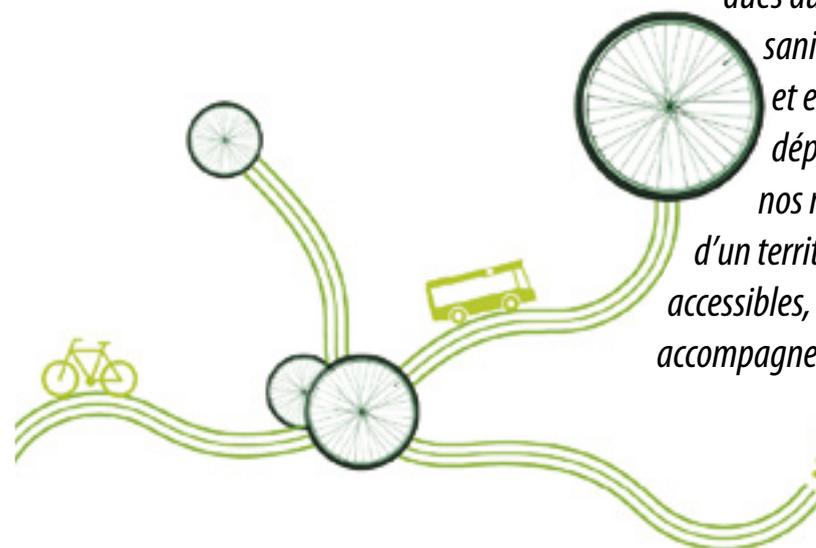
Un diagnostic de performance énergétique a été réalisé en 2008. L'objectif est d'identifier les améliorations à apporter en termes de travaux ou d'habitudes pour réduire la consommation d'énergie des bâtiments communaux (mairie, espace jeunesse, écoles, salles publiques).

À retenir

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, l'État se fixe comme objectif de réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants d'au moins 38% d'ici à 2020. Au niveau local, dans le cadre du Plan Climat Territorial de Nantes Métropole, la commune de La Montagne a réalisé le diagnostic des bâtiments municipaux et s'engage dans des actions d'améliorations énergétiques.

Enjeux

27 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sur La Montagne sont dues aux transports (3). Enjeu sanitaire, économique et environnemental, les déplacements questionnent nos modes de vie. Bénéficiant d'un territoire dense et de services accessibles, La Montagne souhaite accompagner ses habitants pour privilégier les modes de transports moins polluants.



Transports alternatifs à la voiture

Le saviez-vous ?

Depuis 2010, les double-sens cyclables sont appliqués à toutes les rues à sens unique de la commune. De plus, il existe une aire de covoiturage à La Montagne devant la salle Georges Brassens.

Objectif 4

INCITER ET ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE COMPORTEMENT DE MOBILITÉ

ACTION 7 *Informier et sensibiliser les Montagnards aux déplacements alternatifs à la voiture*

De nombreuses alternatives à la voiture existent. Afin de faire connaître toutes ces possibilités et d'encourager les Montagnards à les utiliser, la commune mènera des actions de sensibilisation et informera régulièrement les habitants.

ACTION 8 *Mener une étude de besoins et de faisabilité de mise en place de solutions de transports internes à La Montagne*

Depuis la suppression de la ligne de bus 89, les zones de commerces ne sont plus desservies par les transports en commun. Suite au diagnostic de territoire, il est apparu un manque en termes d'accessibilité aux transports. La municipalité souhaite cibler les besoins en transports internes à La Montagne et évaluer les solutions possibles.

Objectif 5

AUGMENTER LA PART DES DÉPLACEMENTS DOUX

ACTION 9 *Mettre en place un Plan Communal de Déplacements Doux (PCDD)*

Le Plan de déplacements urbains (PDU) de Nantes Métropole engage les communes à augmenter la part des déplacements doux sur leur territoire. Un Plan Communal de Déplacements Doux est une planification des aménagements à réaliser sur la commune pour faciliter la marche et le vélo. Il est réalisé en concertation avec les habitants et avec l'appui de professionnels. Il sera engagé en 2013 à La Montagne.

(3) Étude réalisée en 2006 pour l'Agenda 21 de Nantes Métropole

Enjeux

L'urbanisation accélérée des dernières années est responsable de nombreux impacts environnementaux et sociaux. Notre consommation d'énergie a augmenté, entraînant une pollution supplémentaire. Nous devons également continuer à prendre en compte les personnes à mobilité réduite dans nos projets d'aménagement.

Urbanisme & consommation énergétique

Le saviez-vous ?

Nantes Métropole, dans le cadre du Plan Climat, a effectué une thermographie aérienne de la commune. Celle-ci permet de révéler les déperditions de chaleur par le toit. Suite à ce diagnostic, un dispositif a été engagé « Ma maison économe, mon quartier passe à l'action » qui accompagnera les habitants d'un quartier soucieux de faire des économies d'énergie dans leur logement.

Objectif 6

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE

ACTION 10 *Inciter les entreprises et commerces à réduire les impacts environnementaux de leurs enseignes lumineuses*

La pollution lumineuse désigne la dégradation de l'environnement nocturne par les lumières artificielles. Ces éclairages nocturnes ont des impacts sur la faune, la flore et la santé humaine. Ils induisent également une augmentation de la consommation énergétique. Cette notion de pollution lumineuse a été introduite à l'origine par les astronomes nord-américains puis européens qui ont été les premiers confrontés à la dégradation rapide de l'environnement nocturne (4). La commune souhaite donc informer les entreprises et commerces de La Montagne de cette pollution lumineuse.

À retenir

Depuis le 1^{er} juillet 2012, les commerçants doivent éteindre leurs publicités et enseignes lumineuses entre 1 heure et 6 heures du matin, si leur commerce est fermé. À partir du 1^{er} juillet 2013, l'éclairage des bureaux, équipements publics et commerces seront également encadrés.

ACTION 11 *Réduire les plages horaires de l'éclairage public*

Suite à une demande de la commune, Nantes Métropole va apporter des solutions techniques adaptées qui optimiseront l'éclairage sur le territoire. L'objectif principal étant de poursuivre les actions d'efficacité énergétique sur le réseau d'éclairage public afin d'économiser l'énergie tout en assurant la sécurité des usagers.

ACTION 12 *Informers les Montagnards sur les démarches permettant des économies d'énergie dans leur logement*

62% des émissions de gaz à effet de serre sur la commune sont liées au secteur résidentiel (5). Face à ce bilan, la commune en lien avec Nantes Métropole accompagnera les habitants qui souhaitent réaliser des économies d'énergie dans leur logement.



Objectif 7

AMÉLIORER L'ACCÈS DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS

ACTION 13 *Favoriser l'accès pour tous aux établissements recevant du public (ERP) et aux espaces publics*

La loi du 11 février 2005 a créé une dynamique nouvelle en faveur de l'accessibilité de « tous à tout ». Sur le territoire de La Montagne, un audit « accessibilité » a été réalisé en 2011. Il préconise des travaux d'aménagements qui ont été priorités et qui ont été engagés à partir de 2013.

À retenir

5 millions de personnes sont en situation de handicap en France, dont 2 millions à mobilité réduite. Le handicap constitue la première cause de discrimination à l'embauche (taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne) (6).

(4) Association nationale pour la protection du ciel et de l'environnement nocturne (ANPCEN)

(5) Étude réalisée en 2006 pour l'Agenda 21 de Nantes Métropole

(6) INSEE

Enjeux

La proximité de la Loire et les espaces naturels de la commune apportent un cadre de vie agréable aux Montagnards. Pour assurer cette qualité de vie aux générations futures, il est urgent de recenser et protéger la biodiversité qui nous entoure. Pour cela, nous devons repenser nos modes de consommation et nos gestes quotidiens.



Patrimoine naturel et biodiversité

Le saviez-vous ?

En 2011, chaque Montagnard a produit 272,5 kg de déchets dont 28 % ont été recyclés. La Montagne se situe dans la moyenne de l'agglomération. En effet, en 2011, chaque habitant de Nantes Métropole a produit 336 kg de déchets dont 25,3 % ont été recyclés (7).

Objectif 8

PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL DE LA MONTAGNE

ACTION 14 *Participer à l'inventaire des zones humides et les préserver*

Les zones humides permettent l'épuration des eaux de pluie tout en favorisant la biodiversité. Elles jouent aussi un rôle dans la régulation des crues. Nantes Métropole a engagé fin 2010 un inventaire des zones humides sur les 24 communes de la Communauté urbaine. Le but étant de mieux connaître ces milieux (localisation, fonctions...) et de les cartographier pour les intégrer ensuite dans les documents d'urbanisme.

ACTION 15 *Inciter les particuliers et les prestataires à participer à la démarche de protection du patrimoine naturel*

L'activité humaine contribue à la pollution des milieux naturels. Ces pollutions ont de graves effets sur l'environnement et sur la santé. C'est pour cela que la commune souhaite engager une démarche pédagogique auprès des particuliers ainsi que les prestataires avec lesquels elle travaille afin de faire évoluer certaines pratiques. Elle souhaite notamment encourager les habitants à s'engager auprès de la commune à la démarche « objectif zéro pesticide ».

Objectif 9

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES PAR UNE CONSOMMATION RESPONSABLE ET UNE MEILLEURE GESTION DES DÉCHETS

ACTION 16 *Informers les Montagnards sur la consommation responsable*

Chacun de nos achats a un impact sur l'environnement et sur la société. Par nos choix de consommation, nous pouvons tous agir, sans bouleverser notre mode de vie et notre confort en sélectionnant des produits plus respectueux de l'environnement et des hommes et en les utilisant mieux (8). Connaître les impacts de chaque achat permet de faire un choix avisé et responsable.



ACTION 17 Améliorer la gestion des déchets sur le territoire

La commune de La Montagne souhaite agir en faveur de la réduction des déchets à la source en passant notamment par une sensibilisation des habitants. C'est d'ailleurs dans ce cadre qu'un guide de tri a été distribué dans tous les foyers du territoire en octobre 2012. D'autres actions de prévention et de sensibilisation seront menées auprès des habitants.

À retenir

99 % des ressources extraites de la Terre deviennent des déchets en moins de 6 semaines et finissent à 80 % en décharge ou sont incinérés (9).

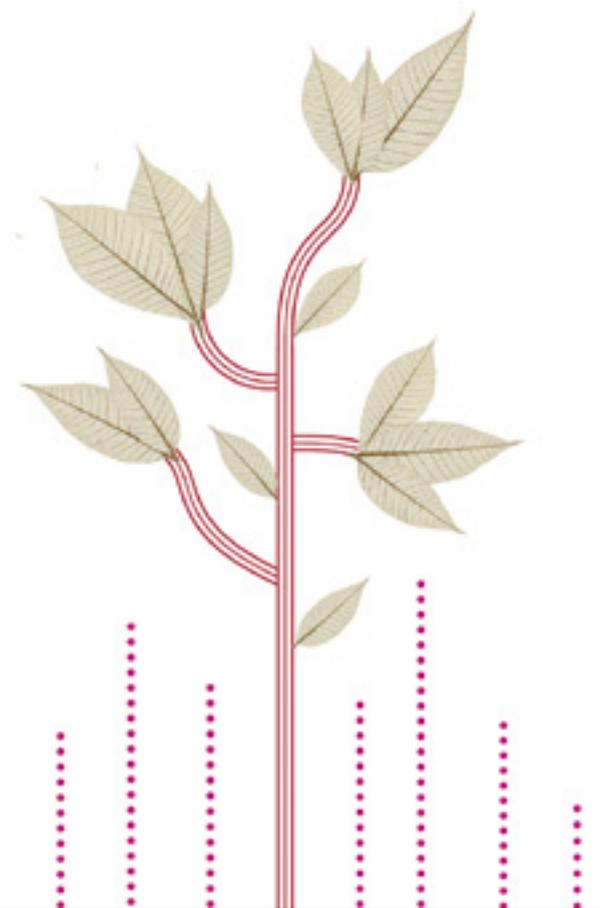
(7) Rapport annuel déchets 2011 de Nantes Métropole

(8) ADEME

(9) Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie

Enjeux

« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont le droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature ». L'article 1 de la Déclaration de Rio (1992), comme la Charte de l'environnement adossée à la Constitution française, rappellent que cette finalité est indissociable du développement durable.



5

Cohésion sociale et solidarité

Le saviez-vous ?

Il existe 128 associations à La Montagne. Ce sont autant de possibilités de participer à la vie locale et de devenir un citoyen actif. De plus, la Mairie met à disposition des locaux pour les associations comme Le Transfo ou Le Chalet (Espace Jeunesse).

Objectif 10

FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS

ACTION 18 *Inciter les associations à prendre en compte le handicap dans leur fonctionnement*

Une véritable intégration, au sens large, passe par une nécessaire sensibilisation de tous à la question du handicap. C'est pour cela que la collectivité souhaite inciter et informer les associations à la prise en compte du handicap dans leur fonctionnement.

ACTION 19 *Renforcer les actions culturelles à destination des personnes en situation difficile ou de handicap*

L'action culturelle est un levier pour l'insertion des personnes en situation d'exclusion. L'enjeu de cette action est de rendre accessible les événements par une communication et des accroches perceptibles par tous ainsi qu'en amenant la culture hors les murs. C'est pourquoi la commune de La Montagne souhaite continuer à mettre en œuvre des événements adaptés à chacun.

Objectif 11

PROPOSER UNE OFFRE VARIÉE DE LOGEMENTS

ACTION 20 *Développer la construction de logements sociaux sur le territoire*

Les évolutions économiques, sociales et la hausse des prix du logement entraînent une demande croissante de logements sociaux. Afin d'y répondre, la ville développe une politique d'aménagement avec la création de quartiers tels que la ZAC de la Gaudinière ou encore la parcelle dite de l'abbé Cadeau.

ACTION 21 *Encourager le développement de l'habitat coopératif sur la commune*

Vivre en habitat groupé, c'est décider d'acheter collectivement un terrain et de faire construire (ou de réhabiliter) un bâti écologique ménageant des espaces privés réservés à la famille et des espaces collectifs autogérés (un jardin, une chambre d'amis, un garage à vélos...). Cette forme d'habitat peut être un levier non négligeable pour résorber la précarité face au logement et pour permettre une meilleure prise en compte des besoins des individus tout en préservant l'environnement.

Objectif 12

FAVORISER LE LIEN SOCIAL

ACTION 22 *Prévoir des temps d'échanges et de convivialité intergénérationnels*

L'évolution démographique en France ainsi que la mutation des structures familiales ont conduit progressivement à la nécessité de réfléchir aux enjeux liés à l'affaiblissement des échanges entre générations et aux effets bénéfiques que ceux-ci peuvent avoir sur notre savoir vivre ensemble. C'est donc pour faire évoluer le regard des générations entre elles que la municipalité poursuit et développe des animations à caractère intergénérationnel.

ACTION 23 *Valoriser le parc de la mairie comme espace de rencontres intergénérationnel*

Faciliter les rencontres entre les générations d'habitants de la commune, par le biais de lieux conviviaux, a été une demande forte des Montagnards suite au diagnostic de territoire. Le parc de la mairie peut répondre à cette demande grâce à quelques aménagements.

Objectif 13

ENCOURAGER LA SOLIDARITÉ

ACTION 24 *Soutenir des animations et spectacles culturels à but humanitaire*

Il est important d'inscrire les politiques locales, et notre Agenda 21, dans un contexte international et de développer des actions de coopération décentralisée. La municipalité souhaite notamment mettre en place un parrainage via la Médiathèque afin d'envoyer des livres à l'international grâce à une association humanitaire.

Enjeux

L'Agenda 21 est avant tout un projet de vie de société. L'enjeu est alors de faire des Montagnards des habitants avisés et concernés par les problématiques locales et globales. La commune aidera ces citoyens à faire entendre leurs propositions et les soutiendra dans leurs actions citoyennes.

Éco-citoyenneté et démocratie participative

Le saviez-vous ?

Chaque année, un pique-nique citoyen est organisé par la Mairie pour que les Montagnards fêtent ensemble le 14 juillet. Les habitants peuvent participer également aux Assemblées et Rencontres citoyennes.

Objectif 14

SENSIBILISER LES ACTEURS DU TERRITOIRE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

ACTION 25 *Poursuivre la mise en œuvre du Programme Eco-citoyen*

La municipalité de La Montagne a initié à la fin de l'année 2001 un projet de développement d'actions éco-citoyennes qui vise à sensibiliser une grande partie de la population, et plus particulièrement les scolaires, aux enjeux de l'environnement et du cadre de vie.

ACTION 26 *Organiser des événements et des manifestations sur le développement durable*

Des initiatives sont prises à La Montagne auprès des jeunes, des citoyens, des familles notamment dans le cadre de la semaine de la mobilité, de la fête de l'énergie... Ces actions permettent de donner des clés pour comprendre les enjeux du développement durable et pouvoir agir, chacun à son niveau et selon ses possibilités.

Objectif 15

FACILITER LE DIALOGUE AVEC LES HABITANTS

ACTION 27 *Organiser des Rencontres citoyennes de quartier et une Assemblée citoyenne annuelles*

La municipalité souhaite faire participer les citoyens aux affaires locales dans le cadre d'une démarche de démocratie participative. C'est pourquoi les Assemblées citoyennes sont organisées chaque année sur des thématiques variées et permettent ainsi d'informer et d'échanger avec un grand nombre de personnes.

Objectif 16

SOUTENIR LES INITIATIVES CITOYENNES

ACTION 28 *Etudier la création de jardins citoyens sur le territoire de la commune*

Depuis quelques années, des jardins citoyens fleurissent en ville. Outre le jardinage, ces espaces favorisent les échanges entre voisins par le biais d'activités sociales, culturelles ou éducatives. Dans le cadre du projet de construction de l'éco-quartier sur la ZAC de la Gaudinière, un espace dédié au jardinage collectif est réservé.

ACTION 29 *Encourager le co-jardinage sur les terrains privatifs*

Le «co-jardinage» est une nouvelle pratique qui met en relation ceux qui disposent de petits potagers à cultiver mais qui n'ont pas le temps ou pas l'envie de s'en occuper, et ceux qui souhaiteraient pouvoir cultiver quelques légumes ou quelques fleurs, mais qui ne disposent malheureusement pas d'espace à cultiver. Le territoire de la Montagne compte de nombreux jardins privatifs, mais dans un contexte de vieillissement de la population, certaines personnes ne sont plus en capacité de s'en occuper. C'est dans ce cadre que la municipalité a souhaité répondre à des demandes d'habitants et ainsi soutenir un réseau de co-jardiniers.

ACTION 30 *Accompagner la mise en place d'un verger coopératif*

Aujourd'hui la consommation de produits biologiques est une demande sociale importante. Les fruits jouent un rôle important dans l'équilibre de notre régime alimentaire mais leur coût limite fréquemment leur consommation dans un contexte de crise.

Le projet de verger coopératif sur la commune de La Montagne vise à permettre, à terme, à tout un chacun d'accéder à des fruits produits de façon biologique sur le territoire communal.



Les 5 finalités du développement durable

Axes

Actions

LUTTE CONTRE
LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE

PRÉSERVATION
DE LA BIODIVERSITÉ
ET PROTECTION
DES MILIEUX
ET DES RESSOURCES

ÉPANOUISSEMENT
DES ÊTRES HUMAINS

COHÉSION SOCIALE
ET SOLIDARITÉ

MODES DE
PRODUCTION ET DE
CONSOMMATION
RESPONSABLES

1 Exemplarité de la collectivité en matière de développement durable

- 1 Sensibiliser et former les agents au développement durable
- 2 Mettre en place un plan de gestion différenciée des espaces verts
- 3 Elaborer une politique d'achat éco-responsable au sein de la collectivité
- 4 Mettre en œuvre le tri systématique des déchets dans les services municipaux
- 5 Intégrer des critères environnementaux et sociaux dans l'organisation de manifestations et d'événements municipaux
- 6 Réaliser un diagnostic énergétique des bâtiments communaux et planifier des travaux d'efficacité énergétique

2 Transports alternatifs à la voiture individuelle

- 7 Informer et sensibiliser les Montagnards sur les modes de déplacement alternatifs à la voiture
- 8 Mener une étude de besoins et de faisabilité pour la mise en place de solutions de transport interne à La Montagne
- 9 Mettre en place un Plan Communal de Déplacements Doux (PCDD)

3 Urbanisme et consommation énergétique

- 10 Inciter les entreprises et commerces à réduire les impacts environnementaux de leurs enseignes lumineuses
- 11 Réduire les plages horaires de l'éclairage public
- 12 Informer les Montagnards sur les démarches permettant des économies d'énergie dans leur logement
- 13 Favoriser l'accès pour tous aux établissements recevant du public (ERP) et aux espaces publics

4 Patrimoine naturel et biodiversité

- 14 Réaliser l'inventaire des zones humides et les préserver
- 15 Inciter les particuliers et les prestataires à participer à la démarche de protection du patrimoine naturel
- 16 Informer les Montagnards sur la consommation responsable
- 17 Améliorer la gestion des déchets sur le territoire

5 Cohésion sociale et solidarité

- 18 Inciter les associations à prendre en compte le handicap dans leur fonctionnement
- 19 Renforcer les actions culturelles à destination des personnes en situation difficile ou de handicap
- 20 Développer la construction de logements sociaux sur le territoire
- 21 Encourager le développement de l'habitat coopératif sur la commune
- 22 Prévoir des temps d'échange et de convivialité intergénérationnels
- 23 Valoriser le parc de la mairie comme espace de rencontres intergénérationnel
- 24 Soutenir des animations et spectacles culturels à but humanitaire

6 Éco-citoyenneté et démocratie participative

- 25 Poursuivre la mise en œuvre du Programme Eco-Citoyen
- 26 Organiser des événements et des manifestations sur le développement durable
- 27 Organiser des Rencontres citoyennes de quartier et une Assemblée citoyenne annuelles
- 28 Etudier la création de jardins citoyens sur le territoire de la commune
- 29 Encourager le co-jardinage sur les terrains privés
- 30 Accompagner la mise en place d'un verger coopératif

Les concepts clés

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

L'agriculture biologique est un mode de production agricole parfaitement défini, réglementé et contrôlé. Ses principes, s'appliquant aux végétaux et aux animaux, sont respectueux des équilibres écologiques, de la fertilité des sols, de l'environnement et du bien-être des animaux. Les produits utilisés pour la fertilisation, la lutte contre les insectes et les maladies sont dûment répertoriés. Les engrais chimiques, les herbicides et les fongicides de synthèse sont interdits. Le contrôle des conditions de production, de transformation et d'importation est réalisé par des organismes certificateurs. Ceux-ci sont agréés par les pouvoirs publics français sur la base de critères d'indépendance, d'impartialité, d'efficacité et de compétence.

BIODIVERSITÉ

Diversité biologique, évaluée en fonction du nombre de gènes, d'espèces et d'écosystèmes différents dans une zone géographique donnée.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le développement des activités humaines accroît l'effet de serre (phénomène physique naturel) avec, pour conséquence, une augmentation de la température à la surface du globe et un risque d'importants changements climatiques sur la planète. La communauté internationale a pris conscience de l'enjeu et élabore des mesures pour lutter contre ce phénomène.

COMMERCE ÉQUITABLE

Fondé sur le dialogue, la transparence et le respect, le commerce équitable a pour objectifs de :

- pratiquer une politique commerciale fondée sur une juste rémunération des producteurs, leur permettant de subvenir décemment à leurs besoins et s'inscrivant dans un objectif de rentabilité économique de l'activité de production ;
- respecter les droits élémentaires et fondamentaux de la personne : respect des droits sociaux du travail, etc. ;
- favoriser la préservation de l'environnement.

CONSOMMATION DURABLE

La consommation durable est une consommation responsable qui s'efforce d'inverser les modes de consommation écologiquement et éthiquement non viables et de privilégier ceux qui le sont. L'objectif est double : limiter les effets négatifs de la consommation sur l'environnement et inciter les offreurs à proposer sur le marché de nouveaux biens plus respectueux des milieux naturels et des droits économiques et sociaux de ceux qui participent à leur production. Le consommateur est donc un acteur clé du développement durable.

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Ce type de démocratie a pour objectif de faire accroître la participation et l'implication des citoyens dans les débats publics et les projets politiques.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

Elle privilégie les actions sociales et environnementales par rapport aux objectifs commerciaux et financiers : la microfinance (le crédit de solidarité), les systèmes d'échanges locaux, l'épargne ou l'investissement solidaire, le commerce équitable, les entreprises d'insertion font partie de l'économie solidaire.

GAZ À EFFET DE SERRE

Ensemble des gaz qui retiennent le rayonnement infra-rouge émis par les surfaces, ce qui contribue ainsi à réchauffer la planète. Issu notamment de la combustion des énergies fossiles (charbon, fioul...), le dioxyde de carbone (CO₂) représente plus de la moitié des émissions des gaz à effet de serre.

HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (HQE)

Cette démarche, initiée en 1996, vise à limiter les impacts environnementaux d'une opération de construction ou de réhabilitation : consommation de ressources naturelles, gestion des déchets, nuisances sonores... Quatorze exigences environnementales la définissent. Elles portent sur le respect et la protection de l'environnement extérieur ainsi que sur la création d'un environnement intérieur satisfaisant. Il est possible de les consulter sur le site www.assohqe.org

PLAN CLIMAT

Programme d'actions du gouvernement français élaboré en 2004, et actualisé en 2006, destiné à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

PLAN DE DÉPLACEMENTS URBAINS (PDU)

Le PDU de Nantes Métropole est un document stratégique définissant les principes d'organisation des déplacements, les objectifs, la stratégie et les perspectives de développement des services déplacements pour les 20 prochaines années. Il prévoit également le programme d'actions 2010-2015 pour tous les modes de déplacements et particulièrement les actions en faveur du développement de la marche, du vélo et des transports collectifs.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

Ce programme définit les objectifs et les principes de la politique de logement d'un territoire. L'objectif est de favoriser la mixité sociale et d'assurer une répartition équilibrée de l'offre de logement sur une commune ou entre les communes d'un même territoire.

Les temps forts du développement durable

LES SEMAINES THÉMATIQUES

Chaque année, des semaines événementielles sont organisées pour informer et sensibiliser sur différentes thématiques du développement durable. Ces événements sont aussi des moments festifs qui ponctuent l'année.

AVRIL

- Semaine du développement durable
- Journée mondiale de la Terre (22 avril)

MAI

- Quinzaine du commerce équitable

JUIN

- Les journées de la mer

SEPTEMBRE

- Semaine européenne de la mobilité

OCTOBRE

- Fête de l'énergie

NOVEMBRE

- Semaine européenne de réduction des déchets
- Mois de l'économie sociale et solidaire
- Semaine de la Solidarité internationale

Pour aller plus loin

VILLE DE LA MONTAGNE

www.ville-lamontagne.fr

Le site de la ville vous informe sur les actions de développement durable menées à La Montagne.

NANTES MÉTROPOLE

www.nantesmetropole.fr

Ce site vous informe sur les actions sous compétence de la communauté urbaine : déchets, transports et déplacements, eau et assainissement, logement et habitat...

ADEME

**Agence de l'environnement
et de la maîtrise de l'énergie**

www.ademe.fr, ecocitoyens.ademe.fr

L'ADEME participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met à disposition des entreprises, collectivités locales, pouvoirs publics et du grand public des fiches et dossiers thématiques.

DREAL PAYS DE LA LOIRE

**Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement**

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

La DREAL Pays de la Loire regroupe les compétences et expertises environnement (ex-DIREN), équipement (ex-DRE) et risque industriel (ex-DRIRE). Elle porte les politiques de l'État sur les enjeux du développement durable de la Région.

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

www.developpement-durable.gouv.fr

Pour vous tenir informés des grandes orientations de l'État en matière de développement durable. De nombreuses fiches pratiques sur le développement durable sont disponibles.

CONSOMMER RESPONSABLE

www.consommer-responsable.fr

Ce site vous informe sur les initiatives en Pays de la Loire dans le domaine du développement durable et de l'économie sociale et solidaire. Vous y trouverez de nombreuses informations pour une consommation responsable.

ÉCOPÔLE

www.ecopole.com

Réseau d'associations environnementales de l'agglomération nantaise, Écopôle intervient sur la commune pour piloter le Projet écocitoyen. Vous trouverez sur son site des fiches pratiques et informations diverses.

LES ÉCOSSOLIES

www.ecossolies.fr

Les Écossolies regroupent des professionnels, des entreprises, des institutions et des militants qui se reconnaissent dans l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) : associations, scops, mutuelles, fondations, collectivités, militants individuels, porteurs de projets... de la région nantaise.

Rédaction : ville de La Montagne

Design graphique et illustrations : Atelier de l'estuaire

Photographies : pp. 4-5, 15, 18, 24-25 Éric Mouton - p. 6 ville de La Montagne

Maquette et mise en page : Point à la ligne - ericmoutongraphie

Impression : PrintOuest



LA MONTAGNE
LOIRE-ATLANTIQUE

AGENDA 21
Ville de La Montagne